

FAQ

- **Dois-je souscrire une assurance lorsque je loue un véhicule ?** Non, l'assurance est comprise dans le prix de la location. Nos véhicules sont assurés tous risques. Une caution vous sera demandée au départ ATTENTION tout dommage ou toute déclaration de sinistre au véhicule entraînera sans délai l'encaissement du chèque de caution.

Quels sont les horaires de départ et retour des véhicules ?

La durée de location se calcule à partir de l'heure d'ouverture du point de départ sélectionné le jour de la prise en charge du véhicule pour une période de 24h. Tout dépassement entraînera la facturation d'une nouvelle période de 24 heures. Lorsque le véhicule est disponible la veille au soir et que le dépositaire est disponible également vous pouvez le récupérer avant la fermeture du point de départ.

- **(UNIQUEMENT DANS CE CAS ET SANS OBLIGATION DE NOTRE PART)** dans ce cas vous devrez le rendre le jour de la location avant la fermeture du point de départ.

Dois-je rendre le camion avec le plein ?

Oui, sinon le complément de carburant vous sera facturé avec une surtaxe de 30 €.

Le camion doit-il être rendu intérieurement propre ?

Oui, si le camion n'est pas rendu propre il vous sera facturé 30 € de nettoyage.

Est-ce que je peux tracter un van avec mon camion ?

Oui, avec nos véhicules équipés d'un attelage. Si vous tractez un van n'appartenant pas à la SARL EVITA pensez à l'assurer.

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident de la circulation, remplissez un constat à l'amiable que vous nous remettrez à votre retour. En cas de dommage responsable, nous conserverons votre caution et un expert automobile viendra expertiser le montant des réparations. Tout dommage ou toute déclaration de sinistre au véhicule entraînera sans délai l'encaissement du chèque de caution.

Quelle est la consommation des véhicules ?

Les camions consomment entre 15 et 20 litres aux cents en fonction de si vous êtes à vide ou non et de votre conduite.

Y a-t-il un permis particulier pour vos camions ?

Les Renault masters se conduisent avec un permis voiture classique (permis B). Le van 1 place et demi également à la condition que le poids à vide de la voiture soit supérieur au PTAC du van et que l'ensemble ne dépasse pas 3T5.

Est-il possible de louer un camion sur un point de départ, et de le laisser sur un autre point de départ ?

Non les camions doivent revenir chacun sur leur point de départ initial.

Existe t il un autre forfait, incluant plus de kilomètres ?

Non, tous nos forfait sont indiqués sur le site avec le nombre de kilomètres inclus par location.

Nous ne proposons pas de tarif spécifique pour les longs trajets.

Puis-je recevoir une facture ?

La facture est établie automatiquement dès lors que la location est validée. Vous pouvez la retrouver sur votre espace client. ATTENTION, elle est établie au nom du compte avec lequel vous avez passé votre location.

Ma location tombe un jour férié, comment récupérer et ramener le véhicule ? Si les horaires d'ouverture/fermeture des jours fériés n'apparaissent pas sur le site, nous vous conseillons de contacter le dépositaire afin d'en prendre connaissance.

Peut-on louer un véhicule à la demi journée ?

La location peut s'effectuer sur une demi-journée (5 heures)

Cependant, si vous ne souhaitez pas conserver le véhicule sur une période de 24h00, vous pouvez le ramener sur son point de départ (Attention aux horaires d'ouverture et de fermeture) dès lors que vous ne vous servez plus du véhicule.

Mon cheval est-il assuré, par la SARL EVITA, pour le transport ?

L'assurance par laquelle passe la SARL EVITA n'assure pas les équidés. Sont assurés, le véhicule, le conducteur et les passagers. Si vous souhaitez assurer votre cheval pour le transport, il faut prévoir de le faire vous-même.

Où puis-je trouver les coordonnées téléphoniques?

Sur le site paddlimoges.fr

Vous pouvez nous contacter au magasin au 05 44 19 17 58 et au 06 65 24 08 49.

J'ai été flashé durant ma location, que faire ?

En cas de flash, la SARL EVITA recevra la contravention au siège social. La SARL EVITA sera contrainte de désigner le conducteur. (Article L121-6 du code de la route). Le conducteur recevra la contravention par e-mail ou par courrier chez lui.

Vous n'avez rien de spécifique à faire, avant la réception de cette contravention. Attention, si vous vous faites flasher sur l'autoroute alors que vous respectez la vitesse réglementaire, (ce qui peut arriver en fonction de la hauteur du véhicule), les services des trésors publics s'en rapportent à la carte grise du véhicule, et ne nous font pas parvenir de contravention.

Comment annuler ma location ?

Vous pouvez annuler votre location par téléphone au 05 44 19 17 58 ou au 06 65 24 08 49. Mais aussi par mail limoges@padd.fr Attention l'article 18 des conditions générales de location stipule:

La redevance forfaitaire, correspondant à la mise à disposition du véhicule est payable d'avance et sans escompte. Il sera demandé le prix total de la location pour les réservations demandées à l'avance. En cas d'annulation de la location avant la prise en charge prévu du véhicule, la SARL EVITA retiendra :

- Dans les 72 heures 10% du prix de la location
- Dans les 48 heures 30% de la location
- Dans les 24 heures 50% de la location

En cas d'annulation de la location au-delà de 4 jours avant le début de la location, la SARL EVITA remboursera le montant de la location moins les frais d'annulation pour un montant de 15€ pour couvrir les frais administratifs d'annulation.

Puis-je récupérer le véhicule la veille au soir de ma location ?

Cela est possible **uniquement** si le camion n'est pas loué la veille, ou qu'il est de retour de location. Nous ne pouvons pas vous garantir une prise du véhicule, de façon certaine jusqu'au jour J. Si vous avez impérativement besoin du camion la veille, nous vous conseillons de le louer afin de pouvoir en bénéficier. **Attention, si vous avez prévu de prendre le véhicule la veille au soir, et que le camion n'est pas disponible, la SARL EVITA ne saurait en être tenu pour responsable.**

Je vais faire plus de kilomètres que ce qu'inclus ma réservation. Comment faire ?

Cela n'est pas un problème. Le règlement se fera au retour du véhicule.

Un relevé de compteur kilométrique est effectué au départ, et au retour du camion. Les vans tractés ne sont pas concernés par le surplus de kilomètre.